



Décision de radiodiffusion CRTC 2006-385

Ottawa, le 21 août 2006

Aboriginal Voices Radio Network

L'ensemble du Canada

Renouvellement administratif

1. Le Conseil **renouvelle** la licence de radiodiffusion du réseau radiophonique national d'émissions autochtones appelé Aboriginal Voices Radio Network, du 1^{er} septembre 2006 au 31 août 2007, aux modalités et conditions en vigueur dans la licence actuelle.
2. La décision publiée aujourd'hui ne règle en aucune façon les questions que le renouvellement de ces licences pourrait soulever. Les personnes intéressées pourront soumettre leurs commentaires en temps opportun.

Secrétaire général

La présente décision devra être annexée à chaque licence. Elle est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consultée en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>